

dénoncée par les journaux représentant plus de la moitié des électeurs du Canada ?

Quelques VOIX : Non, non.

Sir CHARLES TUPPER : Presque que tous les journaux de la presse conservatrice ont condamné l'attitude prise en cette circonstance comme une violation de la constitution. J'ai prouvé en cette Chambre par des témoignages que nul homme ne saurait récuser, par des témoignages que le premier ministre n'a pas recusé alors et ne peut pas récuser maintenant, qu'il avait violé en cette occasion tous les précédents britanniques et tous les précédents canadiens. Dans les circonstances...

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : Je crois que l'honorable député devra retirer cette remarque.

Sir CHARLES TUPPER : Je ne croyais pas qu'elle fut irrégulière.

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : Il y a une règle de la Chambre, qui est bien connue, sans doute, par l'honorable député (sir Charles Tupper), à l'effet que rien d'irrévérencieux ne doit être dit sur le compte du Gouverneur général.

Sir CHARLES TUPPER : Vous vous méprenez complètement sur le sens de mes paroles, M. l'Orateur. Je ne dis rien qui soit irrévérencieux à l'adresse du Gouverneur général, parce que le premier ministre a assumé la responsabilité de l'acte, et j'ai le droit de m'en prendre à lui et de trouver à redire parce qu'il a appuyé une violation de la constitution.

Quelques VOIX : A l'ordre !

Sir CHARLES TUPPER : J'aimerais demander...

Quelques VOIX : A l'ordre !

Sir CHARLES TUPPER : Quand les honorables ministres ont une mauvaise cause ils ne veulent jamais permettre à l'opposition de parler. Je comprends que ma position est inattaquable quand ils ne veulent pas entendre la vérité.

Quelques VOIX : A l'ordre !

Sir CHARLES TUPPER : Je vous demande, M. l'Orateur-suppléant, si les règlements me permettent de lire un discours prononcé dans l'intérêt du parti libéral par le Gouverneur général du Canada, il y a quelques temps à Toronto, discours approuvant la politique de mon honorable ami (sir Wilfrid Laurier) et condamnant la politique du parti conservateur.

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : La raison qui m'a fait rappeler l'honorable député à l'observation du règlement est qu'il a dit, ainsi que l'ai compris, que le Gouverneur général avait violé la constitution. Je l'ai peut-être mal compris.

Sir CHARLES TUPPER : M. l'Orateur-suppléant, si vous voulez lire le débat qui s'est élevé dans cette Chambre lors du changement de gouvernement, vous constaterez que non seulement j'ai dit cela, mais je l'ai prouvé.

Quelques VOIX : A l'ordre !

Sir CHARLES TUPPER.

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : Je demande à l'honorable député de retirer l'expression dont il s'est servi à l'adresse du Gouverneur général.

Sir CHARLES TUPPER : Il me suffit de dire que si les honorables députés veulent examiner le débat que je viens de mentionner ils verront que, en présence de l'Orateur, j'ai eu la permission de parler pendant plus d'une heure et de donner à la Chambre des raisons pour établir que, à mon avis, la constitution avait été violée.

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : J'espère que l'honorable député retirera l'expression qu'il a employée à l'égard du Gouverneur général. Nous ne parlons pas d'un débat qui a eu lieu l'année dernière.

Sir CHARLES TUPPER : Les règlements me permettent certainement de citer un débat qui a eu lieu l'année dernière.

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : Je ne mets pas cela en doute, mais je dis que l'honorable député ne doit pas se servir de l'expression dont j'ai parlé.

Sir CHARLES TUPPER : Si l'honorable Orateur-suppléant ne constate pas que au cours du débat...

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : Je prie l'honorable député de retirer l'expression.

Sir CHARLES TUPPER : Si l'honorable Orateur-suppléant ne constate pas que, en présence de l'Orateur, j'ai débattu cette question, je suis prêt à retirer cette assertion. Et je suis sûr que mon honorable ami comprend la justice de cette observation. Je me propose maintenant...

Quelques VOIX : A l'ordre !

Sir CHARLES TUPPER : Je me propose de terminer bientôt.

Quelques VOIX : A l'ordre !

Sir CHARLES TUPPER : Les honorables députés n'amélioreront pas les choses par leurs interruptions. Ils verront qu'ils ne gagneront rien en cherchant à étouffer la discussion. M. l'Orateur-suppléant, j'ai presque fini.

Quelques VOIX : A l'ordre !

Sir CHARLES TUPPER : Mais il y a une couple de sujets auxquels je désire faire allusion.

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : L'honorable député ne dira pas sans doute que je fais erreur en disant que la règle que j'ai mentionnée existe. Les règlements de la Chambre interdisent absolument de parler irrespectueusement du Gouverneur général et je crois que l'esprit de ces règlements ne permet pas de dire que le Gouverneur général a violé la constitution.

Sir CHARLES TUPPER : Ce que je dis, et ce que j'ai dit, c'est que, à mon avis tel était le cas, et que les honorables ministres en avaient assumé la responsabilité. Je suis membre de cette Chambre